



Un doute avant votre demande ?

 Faites une simulation
de vos droits sur :
simulateur.lescrous.fr

Une question ?

 Utilisez le formulaire sur
[messervices.etudiant.
gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)
rubrique assistance

Le Dossier social étudiant
(DSE) est le dossier que vous
devez remplir pour demander
une bourse et un logement en
résidence universitaire. Il se
remplit en ligne, chaque année.
Mode d'emploi.

VOTRE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

Pour faire une demande, n'attendez pas d'avoir
choisi vos études ou reçu les résultats de vos
examens.

Pour bénéficier d'une bourse ou d'un logement à
la rentrée, remplissez votre dossier dès
le **20 janvier** et jusqu'au **15 mai 2022**.

 Plus d'infos sur :
www.crous-lyon.fr

Attention !

- * Pièces nécessaires :
 - Avis d'imposition 2021 de vos parents
 - N° INE
 - RIB à votre nom.
- * Saisissez une adresse e-mail valide
et que vous consultez régulièrement.
- * Pensez à vérifier vos courriers indésirables.
- * Seuls les dossiers complets peuvent
être étudiés.
- * Vérifiez que vous avez bien tout renvoyé.



**1****Connectez-vous****à www.messervices.etudiant.gouv.fr****Attention !**

- * Indiquez l'académie où vous êtes scolarisé en 2021-2022, quels que soient vos vœux d'études pour l'année prochaine.
- * Cochez la case « Demande de logement » si vous souhaitez avoir accès aux logements en résidences universitaires.
- * Allez bien jusqu'au dernier écran et cliquez sur « Enregistrer » pour que votre demande soit validée.

**2****Choisissez un mot de passe**

Lors de votre 1^{re} connexion et lorsque vous créez votre profil, vous devez choisir un mot de passe. Notez-le bien, comme votre numéro de dossier. Il vous sera nécessaire pour suivre votre dossier en ligne !

**3****Joignez les pièces complémentaires**

Une fois votre dossier saisi et enregistré, vous recevez un **e-mail de confirmation**. Le Crous peut vous demander des documents complémentaires par mail.

Si vous avez des pièces justificatives complémentaires à fournir pour compléter votre Dossier social étudiant, vous avez 8 jours pour les envoyer.

**4****Recevez la notification conditionnelle**

Le Crous vous envoie par mail une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse. Il s'agit de votre notification conditionnelle de bourse. Vous devez obligatoirement la présenter à votre établissement lors de votre inscription.

**5****Recevez la notification définitive**

De **juin à octobre** : votre établissement d'enseignement supérieur confirme au Crous votre inscription. Le Crous vous envoie alors une notification définitive d'obtention de bourse.

**6**

Le paiement anticipé de la mensualité de septembre interviendra fin août pour tous les étudiants dont le Dossier social étudiant et l'inscription dans leur établissement ont été finalisés **avant le 25 août**. Les mises en paiement sont ensuite effectuées le 5 de chaque mois à partir d'octobre (Il faut compter jusqu'à **une semaine** pour que l'argent arrive sur votre compte bancaire).